TIEPOLO
Gestion privée indépendante

LETTRE D'INFORMATION AUX PORTEURS
DE L'OPCVM TIEPOLO VALEURS

(Codes ISIN : FR0010501312 - Part C / FR0013300936 - Part I)

Paris, le 29/10/2026

Objet : Fusion-absorption du FCP TIEPOLO VALEURS par le FCP TIEPOLO MIDCAPS EUROPE

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du fonds commun de placement **TIEPOLO VALEURS** (ci-après « le FCP » ou le « FCP Absorbé) géré par **FINANCIERE TIEPOLO** et nous vous remercions de votre confiance.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds Tiepolo Valeurs?

Dans le cadre de la réorganisation de sa gamme de fonds, la société de gestion a décidé la fusion-absorption de votre fonds TIEPOLO VALEURS (Codes ISIN : FR0010501312 - Part C / FR0013300936 - Part I) par le fonds TIEPOLO MIDCAPS EUROPE (CODE ISIN : FR0010501296 - Part C / FR0013300928 - Part I).

Cette opération est motivée par le souhait d'harmoniser sa gamme de fonds et de les désensibiliser à la France, permettant potentiellement de mieux saisir les opportunités du marché.

Nous attirons votre attention sur le fait que le Fonds TIEPOLO MIDCAPS EUROPE comporte plusieurs catégories de parts, dont les caractéristiques, les conditions d'accès et la tarification peuvent différer. Les caractéristiques détaillées de chacune de ces catégories de parts, et notamment leurs conditions d'éligibilité, les montants minimums de souscription ainsi que les frais qui leur sont applicables, figurent dans le prospectus. Si vous remplissez les conditions d'éligibilité applicables à une autre catégorie de parts de TIEPOLO MIDCAPS EUROPE, vous avez la possibilité de demander le transfert de tout ou partie de vos avoirs vers cette catégorie de parts, notamment afin de bénéficier, le cas échéant, de conditions tarifaires plus avantageuses.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération a reçu l'agréement de l'Autorité des Marchés Financiers le 27/10/2026 et entrera en vigueur le 08/12/2026.

Vos parts du fonds absorbé seront échangées contre des parts du fonds absorbant sur les valeurs liquidatives du 07/12/2026.

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts du 04/12/2026 au 08/12/2026. Le FCP ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative du FCP TIEPOLO VALEURS sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion, sera celle du 04/12/2026.

Des informations sur la parité d'échange figurent en annexe 1.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 04/12/2026

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

Quel est l'impact de cette opération sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Cette opération entraînera les modifications suivantes :

- **Modification du profil rendement/risque : OUI**
- **Augmentation du profil rendement/risque : NON**
- **Augmentation potentielle des frais : NON**
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : NON SIGNIFICATIF**

Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Si vous êtes une personne physique et dans le cas où vous opteriez pour un rachat, que celui-ci soit effectué avant ou après la fusion, il sera soumis au régime des plus-values sur valeurs mobilières et droits sociaux. Votre gain sera imposable dès le premier euro au taux global de taxation de 34,5 % (21 % d'impôt + 13,5 % de prélèvements sociaux) si vous avez opté pour le régime du prélèvement forfaitaire libératoire.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds?

Voici les principales différences entre votre fonds actuel et votre futur fonds :

	Avant TIEPOLO VALEURS	Après TIEPOLO MIDCAPS EUROPE	
Régime juridique et politique d'investissement			
Objectif de gestion	L'objectif de gestion du FCP Tiepolo Valeurs est, dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de profiter du développement de l'économie européenne en investissant sur les actions (cotées des marchés financiers européens, essentiellement des pays membres de la CE) de sociétés se caractérisant par la qualité, la pérennité et la sous-valorisation de leurs actifs tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.	L'objectif de gestion de l'OPCVM est, dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de profiter du développement de l'économie européenne en investissant sur les actions cotées des marchés financiers européens.	

Stratégie d'investissement	Approche axée sur la recherche de fondamentaux spécifiques : qualité du bilan/ratios, pérennité et sous-évaluation des actifs (au bilan ou hors bilan), désaffection ponctuelle des investisseurs ou étude de la géographie du capital.	Processus de recherche fondamentale interne visant un potentiel de création de valeur durable à M/L terme. Gestion mise en œuvre sans biais prédéfini en matière de style d'investissement (value, growth ou blend).	
Modification du profil rendement / risque			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	Risque actions EEE : [75%,100%) Toutes capitalisation [0%, ; 100%]	Risque actions EEE : [75% 100%] Petites et moyennes capitalisations sup ; 25 mds € [50% à 100%]	+
Modalités de souscriptions /rachats			
Montant minimum de 1re souscription	Part I : 250 000€	Part I : 500 000€	

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus du fonds ainsi que le Document d'Information Clé pour l'Investisseur mis à jour sur le site internet de votre banque ou d'en faire la demande auprès de :

FINANCIERE TIEPOLO
48 avenue Victor Hugo - 75116 Paris
Tél : 01 45 61 78 78

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturant pas de frais de sortie.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

FINANCIERE TIEPOLO

FINANCIERE TIEPOLO
Société de gestion de portefeuilles
48 Avenue Victor Hugo - 75116 Paris
RCS Paris : 498 003 268 - APE : 6630z

ANNEXE I

A titre illustratif, si l'opération de fusion avait eu lieu le 16/10/2026 la parité d'échange (soit le rapport entre la valeur liquidative de **Tiepolo valeurs (fonds absorbé)** et la valeur liquidative de **Tiepolo Midcaps Europe** (fonds absorbant) aurait été de 0,80441 concernant la part C et de 0,9541 concernant la part I.

Les porteurs de part C du fonds Tiepolo valeurs, auraient donc reçu 0,80441 parts C du fonds Tiepolo MidCaps Europe et 0€ de soulte, contre une part apportée.

Les porteurs de part I du fonds Tiepolo valeurs, auraient donc reçu 0,95431 parts I du fonds Tiepolo MidCaps Europe et 0,01€ de soulte, contre une part apportée.

La parité d'échange sera déterminée le jour de la fusion selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Valeur liquidative d'une part du fonds absorbé}}{\text{Valeur liquidative d'une part du fonds absorbant}}$$

A titre d'exemple, si la fusion était intervenue le **16/10/2026** :

Fonds absorbé :
TIEPOLO VALEURS

	Actif net (€)	Nombre de parts	Valeur liquidative (€)
PART C : FR0010501312	27 796 746,39 €	1732805,85	16,04 €
PART I : FR0013300936	2 630 742,52 €	2227,85	1 180,84 €

Fonds absorbant :
TIEPOLO MIDCAPS EUROPE

	Actif net (€)	Nombre de parts	Valeur liquidative (€)
PART C : FR0010501296	61 828 124,43 €	3099547,152	19,94 €
PART I : FR0013300928	3 578 288,72 €	2758,0932	1 237,37 €

ANNEXE II

Graphique comparatif entre la performance du fonds absorbé et du fonds absorbant sur 5 ans :

